

CHARTRE DE L'ORATEUR

La présente charte est destinée à définir les objectifs du concours, en préciser l'esprit, les principes et clarifier certaines règles de fonctionnement du concours. Les modalités de cette charte s'imposent à tous les participants au concours.

La langue française est à l'honneur et sera la seule langue utilisée pendant ce concours.

Le concours international d'éloquence de l'Université Senghor a pour objectifs de faire valoir les qualités d'orateurs des étudiants et la beauté de la langue française. Il se déroulera dans un esprit de fraternité et avec bonne humeur car il s'agit avant tout d'un jeu.

Tout participant au concours international d'éloquence de l'Université Senghor s'engage à :

- respecter par ses paroles et ses actes une absence de discrimination de race, de religion, de philosophie ou de politique ;
- s'engage à ne proférer aucune insulte, à ne pas présenter ni attitude ni geste indécent ou provocant ;
- faire preuve de bienveillance les uns envers les autres ;
- respecter le règlement du concours ;
- respecter les décisions du jury car ce dernier est souverain.

Le Comité d'organisation